

Mardi 12 avril 2016 à 14 h

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

(Mme la Ministre Tillieux)

PROJETS ET PROPOSITIONS

Proposition de résolution visant à mettre en oeuvre le décret du 3 avril 2009 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions à des associations de gestion centre-ville, déposée par Messieurs Bouchez, Jeholet et Destrebecq

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Olivier MAROY sur la modification des bourses pour les rhétoriciens à l'étranger

Laurent HENQUET sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution des articles 40 et 41 du décret du 20 février 2014 relatif au plan langues et modifiant divers décrets en matière de formation professionnelle

Virginie DEFRANG-FIRKET sur les conditions d'accès aux formations du FOREm

Jenny BALTUS-MÖRES sur l'évaluation des premières « Schnupperwochen »

Interpellation de Georges-Louis BOUCHEZ sur l'impact des pôles de compétitivité pour les demandeurs d'emploi wallons

Patricia POTIGNY sur le projet "Casimire"

Jean-Luc CRUCKE sur le travail d'intérêt général pour les chômeurs de longue durée

Jean-Luc CRUCKE sur l'évolution du secteur de l'intérim

Pierre-Yves JEHOLET sur les aides à l'emploi

Virginie DEFRANG-FIRKET sur la présence des femmes dans les formations du FOREm concernant les métiers porteurs

Jenny BALTUS-MÖRES sur la mise en place d'une journée thématique sur la mixité entre les femmes et les hommes

Magali DOCK sur les sessions d'informations sur les droits et obligations des demandeurs d'emplois

Olivier Maroy, sur la modification des bourses pour les rhétoriciens à l'étranger.

Vous avez déposé un projet d'arrêté qui a été approuvé en première lecture par le Gouvernement concernant un « plan langue ». Vous comptez revoir les mécanismes des bourses d'immersion à l'étranger.

Pour ce qui concerne les rhétoriciens, quatre types de bourses seront possibles.

- Pour l'année scolaire complète à l'étranger (Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni, Malte, Irlande, Canada et USA). La bourse sera de 4 000 €. Une majoration à 8 000 € sera possible pour un jeune admissible à une bourse de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'enseignement supérieur.
- Le deuxième type de bourse propose une année séparée en deux semestres dans deux langues différentes (les pays et les montants sont les mêmes).
- La troisième bourse propose un seul semestre dans les pays cités plus haut (les montants sont divisés par deux)
- la quatrième propose une année scolaire en Flandre ou en Communauté germanophone (3 000 € sans majoration possible).

Madame la Ministre, on passe donc de 6000€ à 4000 € pour les rhétoriciens, excepté les étudiants moins favorisés qui reçoivent le double. Cela traduit-il une réalité par rapport aux coûts globaux que cette année représente ? Cela coûte-t-il moins cher qu'avant de partir à l'étranger ?

On voit que ce sont ces bourses réthos qui ont le plus de succès. Le rabotage est-il la conséquence d'une diminution du budget ? Ou plutôt l'objectif d'augmenter le nombre de bourses de ce type en diminuant leurs coûts ? Où est-ce un autre objectif qui serait celui d'augmenter les autres types de bourses ?

Laurent HENQUET sur l'Avant-projet d'arrêté concernant le renforcement du "Plan Langues"

Un nouveau dispositif d'offre de formations va apparemment être déployé sur base de diverses recommandations de l'IWEPS et l'IFAPME.

Considérant par exemple les demandeurs d'emploi inscrits au Forem (non titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur), il est prévu que 400 bourses soient délivrées d'ici 2017, pour des immersions en langue et des stages en entreprises.

Les critères de l'utilisation des compétences linguistiques dans le projet professionnel, d'études ou de formation, mais aussi le coût réel de l'immersion devraient être mieux pris en compte.

Des tests devraient aussi être organisés afin de ne faire partir que les meilleurs. Certains profils devraient également être favorisés, tels que les personnes s'inscrivant dans un projet professionnel lié à un métier en pénurie ou d'avenir.

Ce jeudi 10 mars s'est tenue une réunion du Gouvernement au menu de laquelle figurait donc notamment l'avant-projet d'arrêté portant exécution des articles 40 et 41 du décret du 20 février 2014, relatif au plan langues et modifiant divers décrets en matière de formation professionnelle.

A cet égard j'aimerais connaître les avancées exactes en termes de critères de sélection et de coût.

Madame la Ministre,

Quels sont précisément les projets professionnels et les projets de formation retenus pour l'obtention d'une bourse?

Les métiers en pénurie sont-ils ceux listés par le Forem en 2015? Cette liste a-t-elle été précisée?

Au niveau financier, comment objectiver le rapport coût / résultat de ces "voyages de formation" ? Un plafond au-delà duquel une bourse ne sera plus octroyée, est-il prévu?

Par ailleurs, qu'en est-il de l'organisation et des critères des tests permettant de ne sélectionner que les meilleurs candidats?

Virginie Defrang-Firket sur Les conditions d'accès aux formations du FOREM

Certains demandeurs d'emploi s'inscrivent à des formations organisées par le FOREM.

Plusieurs examens préalables sont généralement organisés avant que ces demandeurs d'emploi ne se voient confirmer, on non, leur inscription à ces formations.

Confirmez-vous que les demandeurs d'emploi doivent parfois réussir des tests d'accès en français et en anglais avant d'accéder à la formation ?

Confirmez-vous qu'ensuite un entretien de faisabilité peut être organisé avec des employés du FOREM pour vérifier les motivations et connaissances des candidats ?

Cet entretien peut-il être éliminatoire pour des candidats qui seraient jugés trop qualifiés ?

Que dites-vous à des candidats, que le FOREM refuse à ses formations sous le prétexte qu'ils ont suffisamment de compétences et de connaissances dans le domaine (même simplement acquis par eux-mêmes) alors qu'on exige de ces mêmes demandeurs d'emploi de pouvoir justifier, via une certification, de leurs compétences ?

Comment justifier que des candidats reçoivent un courrier confirmant leur non-acceptation à des formations, courrier qui indique que l'entretien fut « non concluant » et ce alors que les référents du Forem confirme, dans le même temps à ces mêmes candidats que ceux-ci possédaient les connaissances nécessaires ?

Ce courrier du Forem avec cette mention « non concluant » figurera pourtant dans le dossier des demandeurs d'emploi. N'y a-t-il pas là un problème ?

Un demandeur d'emploi qui se voit refuser l'accès à une formation peut-il s'opposer à la décision de refus ? Quelles sont ses voies de recours ?

**Jenny Baltus-Möres, sur l'évaluation des premières
« Schnupperwochen »**

En ces congés de Pâques, pour la première fois, des « Schnupperwochen » ont été mises en place dans la partie francophone de la Région wallonne. Celles-ci consistent donc en l'immersion d'élèves de rhéto dans une entreprise durant une semaine afin de permettre à ceux-ci de se rendre compte de la réalité d'une profession, généralement technique, qui les attire.

Dès lors, à l'issue de cette première expérience pilote, pouvez-vous me donner vos premières impressions et vos premières conclusions ? Pouvez-vous également me dire combien de jeunes et d'entreprises ont participé à ces « Schnupperwochen » ?

Avez-vous déjà eu des retours concernant certaines lourdeurs ou certains problèmes de la part des écoles, des jeunes ou des entreprises ayant participé à ce projet ? Quelles améliorations devraient-êtré apportées ?

Pour finir, envisagez-vous de réitérer ce projet dans le futur ?

Interpellation de M. BOUCHEZ, sur « l'impact des pôles de compétitivité pour les demandeurs d'emploi wallons »

Cela fait dix ans que la politique des pôles de compétitivité a été instaurée. Aujourd'hui, 6 pôles se répartissent 752 entreprises et un gain de croissance de l'emploi de 17 pour cent.

Ainsi, les pôles de compétitivité créent de l'emploi mais essentiellement qualifié. Or, le manque de qualifications spécifiques, techniques et à haute valeur ajoutée des demandeurs d'emploi persiste toujours aujourd'hui. Ainsi, il est à se demander à qui a pu profiter jusqu'à aujourd'hui les offres d'emploi générées par les pôles. Madame la Ministre dispose-t-elle d'une étude évaluant finement l'impact des pôles de compétitivité pour les demandeurs d'emploi et travailleurs wallons ? Les emplois sont-ils majoritairement pourvus par des Wallonnes et Wallons ? Quelle est la répartition géographique de ces employés ? Les entreprises des pôles fournissent-elles aussi de l'emploi aux locaux ?

La presse s'est faite l'écho de divergences épinglée par le jury des pôles de compétitivité dans les chiffres sur la création d'emplois. Ainsi, le site internet parle de 12.000 emplois créés alors que le jury en a un autre (11.000). Madame la Ministre peut-il nous préciser la source de ce décalage (vraisemblablement la non diffusion du rapport 2015 au jury) ? Dispose-t-elle du nombre exacte de créations d'emplois dans les entreprises liées aux pôles ?

De nombreuses études montrent que les offres d'emploi seront de plus en plus exigeantes en termes de qualifications. Ainsi, quelle est la stratégie du Gouvernement wallon et de Madame la Ministre pour faire davantage corrélérer la demande d'emploi wallonne avec l'offre des entreprises issues des pôles de compétitivité ? Quel impact le Contrat d'insertion a-t-il déjà pu avoir sur la mise à l'emploi qualifié des demandeurs d'emploi wallons ? Une évaluation régulière du dispositif est-elle prévue ? Comment s'organise la collaboration concrète entre le Service francophone des métiers et des qualifications, le réseau IFAPME, le FOREm, la DGO6 Economie, Emploi et Recherche et les pôles de compétitivité ?

Quels sont les objectifs de Madame la Ministre en terme de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi wallons dans les entreprises issues des pôles ? Quelle est sa stratégie à court, moyen et long termes ? L'axe 2 du Plan Marshall 4.0. (soutenir le développement de l'industrie par une politique d'innovation et de croissance des entreprises), pour un budget de 850,5 millions d'euros, a-t-il déjà impliqué une concentration des moyens sur certaines formations et compétences spécifiques requises pour décrocher un emploi lié aux pôles de compétitivité ? La maîtrise de l'anglais étant aussi souvent une condition pour décrocher un emploi dans le secteur technologique, quels sont les objectifs en la matière ?

Patricia POTIGNY sur le projet Casimire

InterMire, qui regroupe les 11 missions régionales pour l'emploi, a annoncé dans son plan d'action 2016 l'arrivée pour le 4 janvier de l'application « Casimire » en remplacement du système MIRABEL désormais obsolète et ne donnant plus entière satisfaction.

Ce projet informatique a comme double objectif de répondre à la réalité de terrain et de proposer un cadre commun à toutes les MIRE afin d'harmoniser diverses tâches telles que l'encodage de données, la prospection des postes de travail, le matching de profils entre offres d'emploi, candidats et entreprises, le reporting, l'écriture de tableaux de bords et de statistiques sur les activités des MIRE,...

La volonté d'InterMire est d'inscrire le logiciel Casimire dans la durée et de travailler à sa constante amélioration. A cette fin, pour garantir une utilisation performante de ce nouvel outil de travail, des formations et une plateforme d'aide consultable à tout moment ont été initiées.

Madame la Ministre, peut-on savoir si Casimire est bien entré en fonction en janvier dernier ?

Quel que soit le système informatique, la mise en route d'un nouveau logiciel n'est jamais chose aisée et des ajustements sont souvent nécessaires pour assurer une optimisation du service. Quelles conclusions peut-on retirer des premières observations ?

Enfin, peut-on connaître le montant de l'enveloppe budgétaire allouée à ce programme et où en est le suivi financier ?

**Jean-Luc Crucke, sur « Travail d'intérêt général pour les
chômeurs de longue durée »**

Plus un demandeur d'emploi tarde à trouver de l'emploi, plus son activation est difficile dans le cycle professionnel.

L'éloignement des réalités professionnelles d'un noyau dur nécessite un suivi de resocialisation et un contact avec le terrain . Le travail d'intérêt général que ces demandeurs d'emplois pourraient prester pour des autorités communales, moyennant une indemnisation complémentaire attribuée par celle-ci ne peut que leur être bénéfique et permet à la société de disposer de services auxquelles la marchandisation ne peut répondre.

Quelle est la position de la Ministre ? Comment aborde-t-elle la problématique ? Le Forem pourrait-il expérimenter l'initiative ? Des expériences de ce type sont-elles appliquées dans d'autres régions d'Europe ? Lesquelles et quels sont les résultats obtenus ?

Jean-Luc Crucke, sur " La forme du secteur intérimaire"

En deux ans, le recours au secteur intérimaire a augmenté de 20% sur le territoire belge selon Federgon.

Le Ministre dispose-t-il des chiffres pour la Wallonie ? Quelle est son analyse politique et comment explique-t-il l'éventuelle évolution?

Cette augmentation est-elle perceptible dans toutes les tranches d'âge? Des différences substantielles apparaissent-elles ? Lesquelles ?
Comment les expliquer ?

Quelles sont les mesures prises par la Wallonie pour soutenir la dynamique du secteur ? Des concertations sont-elles organisées ?
Comment le Ministre travaille-t-il le dossier ?

Pierre-Yves Jeholet sur les aides à l'emploi

Concernant votre réforme des aides à l'emploi, certaines craintes subsistent. La Fédération des CPAS met notamment en avant les questions suivantes, concernant la réforme des APE :

- Les pouvoirs locaux utilisant à eux seuls près de 40.000 personnes en APE, la Fédération ne comprend pas pourquoi elle n'a pas été consultée dans le cadre de la réforme et pourquoi elle ne l'est toujours pas à ce jour. Pour quelle raison Madame la Ministre n'a-t-elle pas consulté la Fédération ?
- Le principe de la simplification administrative consistant à englober tous les points APE ainsi que la somme des exonérations de cotisations patronales dans une enveloppe globale pose question. Comment déterminer ce que représente le montant des exonérations pour que personne ne perde ? Comment tenir compte au plus juste de la somme exonérée ? Madame la Ministre peut-elle nous expliquer comment ce calcul sera opéré ? La crainte de voir certaines communes et CPAS perdre des aides auparavant perçues et du coup faire face à des difficultés financières est bien réelle, ce qui amènera à des licenciements. Madame la Ministre peut-elle nous rassurer sur ce point ?
- Quid des points APE Plan Marshall ? Seront-ils englobés dans cette enveloppe ?
- Actuellement, il y a un mécanisme d'indexation des points APE. Ce mécanisme sera-t-il maintenu après la réforme ?

Madame la Ministre peut-elle apaiser les craintes de la Fédération des CPAS et de l'ensemble des acteurs en général ?

Virginie Defrang-Firket sur la présence des femmes dans les formations du Forem concernant les métiers porteurs

Votre homologue en charge, notamment, de l'action sociale rappelait récemment en commission pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes que « force est de constater que les formations du Forem concernant les métiers porteurs sont majoritairement suivies par des hommes [...] Par exemple, les secteurs de formation de la filière bois, de la mobilité, du métal et des technologies ou encore de la construction montrent très clairement une sous représentation des femmes, avec en moyenne seulement 2% de femmes dans ces secteurs de formation ».

Comment travaillez-vous afin d'inciter les femmes à suivre ces filières porteuses ?
Une politique spécifique est-elle mise en place pour lutter contre la faible présence des femmes dans ces formations ?

À cet égard, quel est le rôle de la newsletter Egalité et Diversité que le Forem diffuse à tous ses agents ?

Une communication grand public et vers l'extérieur est-elle également mise sur pied ?

Jenny Baltus-Möres, sur la mise en place d'une journée thématique sur la mixité entre les femmes et les hommes

Lors de ma question orale du 13 octobre 2015 portant sur les secteurs d'activité sous-représentés au niveau du genre, vous n'avez pas manqué de montrer votre enthousiasme à ma proposition d'organiser une journée thématique portant sur l'évaluation des effets négatifs dû au manque de mixité entre les femmes et les hommes dans les secteurs dits « genrés ».

En réponse à ma question écrite du 28 octobre 2015, vous m'avez indiqué qu'une rencontre était programmée entre votre cabinet et le Consortium « gestion de la diversité des Ressources humaines » composé du FOREm, de HEC-ULg et du CRIPEL ainsi qu'avec les coordinateurs provinciaux pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pouvez-vous me faire part de ce qui est ressorti de cette rencontre ? Cette journée va-t-elle bel et bien se mettre en place ? Dans le cas échéant, en quoi consisterait-elle plus précisément ? Dans le cas contraire, pour quelles raisons les autres acteurs n'ont-ils pas adhérer à vos idées ?

Magali Dock, sur la possibilité de mettre en place des sessions d'informations des droits et obligations aux demandeurs d'emplois dès leur inscription

Une initiative test a été mise en place par le VDAB qui consistait à comparer le degré de réussite dans la recherche d'emploi entre un groupe de demandeurs d'emplois participants à une séance d'informations concernant leurs droits et obligations directement après leur inscription, et un autre qui n'a reçu ces informations que 4 mois plus tard. Le résultat est que le premier groupe cité retrouve plus rapidement un emploi que ceux n'ayant pas les informations. Cette mesure permettrait à nos demandeurs d'emplois de rechercher rapidement et de manière appropriée, un emploi répondant à leurs aspirations. Le dynamisme de notre marché du travail ne s'en trouvera que renforcé.

Madame la Ministre, quels seront les dispositifs précis mis en place en Région wallonne pour des séances d'informations complètes, ciblées et rapidement disponibles ? Quel est votre agenda pour implémenter ces mesures ?